



IDRC · CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Administration des subventions aux Institutions :

*Lignes directrices du CRDI pour la préparation du rapport
technique final*

Division de l'administration des subventions

Qu'est ce que le rapport technique final?

Considérations afférentes aux rapports techniques finals

Préparation du rapport technique final

- i) *Information générale concernant le projet*
- ii) *Problème ayant fait l'objet de la recherche*
- iii) *Objectifs*
- iv) *Méthodologie*
- v) *Activités*
- vi) *Extrants*
- vii) *Incidences*
- viii) *Appréciation d'ensemble et recommandations*

Qu'est ce que le rapport technique final ?

Au terme d'un projet, les bénéficiaires des subventions du CRDI sont tenus de remettre un rapport technique final comme condition à remplir pour recevoir le dernier versement prévu. Ce rapport décrit en détail les activités financées dans le cadre du projet en se concentrant sur les réalisations importantes et les leçons tirées de l'expérience. S'ajoutant aux autres extrants du projet, le rapport est pour le CRDI une source d'information et d'analyse de tout premier ordre. Il remplit une importante fonction de reddition de comptes en faisant état de ce qui a été réalisé avec le soutien financier du CRDI. Et conformément à l'engagement de mutualisation des connaissances pris par le Centre, tous les rapports techniques finals sont accessibles, avec d'autres extrants du projet, par l'entremise de sa bibliothèque numérique en libre accès (sauf indication contraire), ce qui constitue une contribution précieuse aux écrits sur la recherche diffusés par le Centre.

Tout au long de son histoire, le CRDI a cru que, pour susciter des changements favorables dans les pays en développement, le savoir doit connaître la plus ample diffusion. La Bibliothèque numérique du CRDI (idl-bnc.idrc.ca) met à disposition et conserve sous forme numérique les extrants produits par les chercheurs auxquels le Centre vient en aide ou par le personnel du CRDI et ceux qui s'avèrent pertinents pour ses activités de programme. La Bibliothèque numérique du CRDI privilégie un modèle de communication en libre accès grâce auquel les chercheurs du monde entier peuvent prendre connaissance des extrants des travaux de

Lignes directrices du CRDI pour la préparation du rapport technique final

recherche financés par le Centre. Elle permet au CRDI de respecter son engagement à l'égard de la reddition de comptes au public et contribue au mouvement mondial visant la levée des obstacles – économiques, sociaux et géographiques – à la mutualisation des connaissances.

Le rapport technique final est versé, avec d'autres extraits de travaux de recherche, à la Bibliothèque numérique du CRDI, sauf indication contraire

Considérations afférentes aux rapports techniques finals

- Les exigences qui s'appliquent à tous les rapports, y compris au rapport technique final, sont convenues au cours de l'élaboration du projet, résumées dans la Demande de subvention de recherche du CRDI[1] et reprises dans le Protocole d'accord fixant les conditions de la subvention (PACS)[2] signé par le CRDI et les bénéficiaires des subventions. Les questions qui suivent doivent entre autres être résolues au stade de la planification.
- Description de l'ensemble des rapports qui seront produits tout au long du projet et engagement à cet égard de la part du bénéficiaire.
- Entente prévoyant l'inclusion, dans tous les rapports techniques finals, d'une bibliographie complète de tous les extraits de recherche émanant du projet.
- Entente établissant que tous les rapports techniques finals seront accompagnés de tous les extraits de recherche créés par suite de la recherche financée par le CRDI.
- Entente prévoyant que le personnel de la bibliothèque du CRDI demeurera annuellement en contact avec le chargé de projet, et ce, jusqu'à trois ans après la date d'achèvement des travaux, afin d'être au fait des extraits de recherche subséquents qui auront découlé du financement du CRDI.
- Entente relative à tout texte qui sera publié ou diffusé autrement qu'en libre accès (par exemple sous forme de livre ou d'article publié dans une revue spécialisée) en retenant que
 - le choix des éditeurs de livres et de publications périodiques qui autorisent un libre accès va croissant; on peut consulter un répertoire des éditeurs au site www.sherpa.ac.uk/romeo.php
 - de nombreux éditeurs autorisent le libre accès à des versions antérieures ou sensiblement différentes des livres et des revues qu'ils publient
 - le libre accès est presque toujours possible avec un quelconque délai (convenu), sinon immédiatement

Lignes directrices du CRDI pour la préparation du rapport technique final

- Entente en matière de droits de propriété intellectuelle en ce qui a trait à des connaissances « appartenant conjointement » à plusieurs bénéficiaires et partenaires, le cas échéant.
- Entente relative à toute exonération de responsabilité ou à toute information explicative devant accompagner les rapports conservés dans la Bibliothèque numérique du CRDI.

Advenant que des changements surviennent en ce qui a trait à la recherche et aux extraits attendus durant le cycle de vie d'un projet, les exigences et les dispositions concernant la production des rapports peuvent être modifiées par entente mutuelle au cours de l'exécution du projet. Toutes les modifications doivent être documentées adéquatement. Avant le dernier versement de subvention et l'achèvement du projet, tous les rapports convenus doivent être remis à l'administrateur de programmes du CRDI chargé du projet. Un projet ne peut être clos sans les rapports nécessaires.

Avant la remise du rapport technique final, toute question en suspens qui se rapporte à la diffusion par l'entremise de la Bibliothèque numérique du CRDI peut être examinée par l'administrateur de programmes du CRDI et les partenaires du projet de recherche. Les sujets d'inquiétude peuvent être abordés en retenant les points suivants.

- Des normes élevées sont de rigueur en matière de recherche, mais des résultats intéressants peuvent souvent être obtenus, en ce qui a trait aux constatations de la recherche, à l'impact sur les politiques, au renforcement des capacités et aux enseignements tirés, en ayant recours à des méthodes simples et bien rodées.
- Même des efforts déployés sans succès et des résultats avortés relativement à la recherche, au renforcement des capacités et aux politiques peuvent être sources d'apprentissages et d'enseignements importants.
- Les rapports techniques finals fournissent de l'information précieuse sur les réalisations et les extraits du projet et rendent possibles des analyses et des apprentissages plus approfondis. Ces rapports doivent, dans la mesure du possible, présenter des observations faites en toute franchise en ce qui concerne l'expérience acquise grâce au projet, et ce, conformément aux lignes directrices énoncées ci-dessous. Toutefois, les questions de nature délicate ou confidentielle doivent être traitées par un échange direct avec l'administrateur de programmes et être documentées et classées séparément.

Lignes directrices du CRDI pour la préparation du rapport technique final

Les lignes directrices suivantes s'appliquent au contenu du rapport technique final et portent sur une analyse de fond des activités, des leçons apprises, des extraits et des incidences du projet. Il faut présenter séparément les extraits du projet, qui ne doivent pas faire partie du rapport. Cela s'applique également aux résultats de recherche qui sont publiés, quand le titulaire du droit d'auteur ne peut fournir l'autorisation pour la diffusion de l'extrait en question en libre accès dans la Bibliothèque numérique du CRDI.

Au cours de l'exécution du projet, il importe de ne pas oublier l'entente intervenue en ce qui concerne le contenu de tous les rapports techniques du projet. Cela aidera à garder le projet sur les rails, ainsi qu'à apporter tous les ajustements nécessaires et à les documenter.

[1] Prière de se reporter à la rubrique Résultats et diffusion de la Demande de subvention de recherche du CRDI publiée en ligne.

[2] Voir les rubriques pertinentes consacrées à la diffusion des résultats et aux droits de propriété intellectuelle dans le Protocole d'accord fixant les conditions de la subvention (PACS), joint à la Demande de subvention de recherche du CRDI publiée en ligne.

Préparation du rapport technique final

a. Présentation

Les extraits du projet de recherche, y compris le rapport technique final, doivent être présentés sur support numérique, dans toute la mesure du possible (voir à l'annexe A la liste des formats de fichiers numériques pris en charge par la Bibliothèque numérique du CRDI, qui peuvent être conservés pour une longue période). Les extraits importants, les livres entre autres, peuvent également être remis sur support papier. Les chargés de projet sont toutefois encouragés à remettre tous les extraits du projet sur support électronique pour en faciliter la diffusion.

b. Contenu

Comme les projets diffèrent par l'accent qu'ils mettent sur la recherche, le renforcement des capacités et l'influence exercée sur les politiques et les pratiques, les façons d'organiser la matière sont elles aussi multiples. Une façon de faire est suggérée ci-dessous, mais on peut avoir recours à d'autres solutions si elles semblent mieux adaptées à la nature du projet[1].

Lignes directrices du CRDI pour la préparation du rapport technique final

Les chargés de projet peuvent commencer par réfléchir aux principaux messages qu'ils veulent transmettre, puis se concentrer sur ces messages. Le principal intérêt que le CRDI porte au contenu du rapport réside à la fois dans l'expérience qui a été vécue et dans les enseignements dont elle est porteuse. Les rubriques et questions ci-dessous constituent un bon point de départ.

i) Information générale concernant le projet

- Page titre
- Abrégé
- Mots-clés

Le gabarit reproduit à l'annexe B indique l'information générale exigée pour tous les extraits du projet. Le rapport doit également contenir une table des matières.

ii) Problème ayant fait l'objet de la recherche

Il convient de faire état de ce qui a justifié l'exécution du projet ainsi que du ou des problèmes abordés. Souvent, la compréhension qu'ont les chercheurs des problèmes étudiés peut avoir évolué depuis l'autorisation du projet. Le rapport doit décrire cette évolution et les raisons qui la sous-tendent.

iii) Objectifs

Il faut rappeler les objectifs généraux et spécifiques du projet précisés dans le PACS et indiquer s'ils ont été atteints ou non. Si les objectifs n'ont pas été atteints, donner les raisons et l'impact qui en a résulté sur le projet. Les objectifs peuvent avoir évolué, et tant les raisons que les leçons tirées doivent être précisées. Il y a également lieu d'évaluer dans quelle mesure tout nouvel objectif a été atteint.

iv) Méthodologie

Décrire les méthodes de recherche et les techniques d'analyse employées, ainsi que toute difficulté qui s'est posée. Les instruments de recherche tels que les questionnaires, guides d'entretien et toute autre documentation jugée utile à la compréhension du projet doivent également être joints. Indiquer et expliquer tous les changements d'orientation qui ont pu se produire depuis la conception du projet. Indiquer tout apprentissage particulier quant à la valeur des différentes méthodes utilisées pour trouver une solution au problème de recherche et pour produire les extrants et les incidences souhaités.

v) Activités

- À quel usage ont été destinées les ressources disponibles ? Décrire les activités financées dans le cadre du projet et leur calendrier.
- Qu'a-t-on appris au sujet de la mise en oeuvre et de la gestion des activités du projet ? Y a-t-il des aspects de la mise en oeuvre et de la gestion du projet qui se sont avérés déterminants pour le succès du projet ?

vi) Extrants

- Les extrants sont les produits qui doivent découler directement des activités menées à terme dans le cadre du projet (par exemple énoncés de politiques, articles publiés dans des revues spécialisées, documents de recherche, personnes formées, etc.)[2].
- Quels ont été les principaux extrants du projet ? Dresser une liste de tous les extrants du projet, comprenant des références complètes. Indiquer tous les extrants prévus qui doivent encore se matérialiser. Préciser à quel moment ces extrants seront prêts, y compris les plans élaborés en vue de toute publication à paraître.
- Quelles ont été les principales réalisations ponctuelles sur le plan de la recherche, du renforcement des capacités et de l'influence sur les politiques et les pratiques ? Qu'a-t-on appris au sujet de la production ou de la réalisation des extrants en matière de recherche, de renforcement des capacités et d'influence sur les politiques et les pratiques – par exemple les problèmes qui ont surgi ou les changements d'orientation qui se sont produits ? Quels éléments ont contribué à ces extrants, et quelles leçons ont été tirées de l'expérience ?
- Le cas échéant, mettre en évidence tout extrant exceptionnel ou novateur.

Lignes directrices du CRDI pour la préparation du rapport technique final

- S'il y a lieu, expliquer pourquoi certains extraits n'ont pas été produits ou étaient de mauvaise qualité.

Voici des exemples d'extraits.

Recherche

- Rapports de recherche
- Technologies (définies au sens large, y compris les processus sociaux)
- Jalons posés en matière de production de connaissances et d'établissement de réseaux

Capacités

- Nombre de personnes ayant suivi une formation ou d'autres activités de perfectionnement (mentorat, etc.) dans les domaines de la recherche, du renforcement des capacités (par exemple formation des formateurs) et des politiques (par exemple formation/information/participation de responsables de politiques, d'intervenants et de façonneurs d'opinion)
- Jalons posés dans le renforcement des capacités d'équipes, d'institutions, de réseaux et de partenariats, etc. (qui peuvent inclure à la fois les capacités humaines et autres et le soutien en matière d'équipement et d'infrastructure)
- Observations sur la durabilité des capacités institutionnelles accrues et sur les contributions particulières en faveur du renforcement des capacités des femmes et des groupes sociaux marginalisés
- Réalisations au regard des capacités individuelles et organisationnelles (par exemple les chercheurs au sein de l'institution rédigeant de meilleures propositions, mobilisent des fonds auprès d'autres bailleurs de fonds, font montre de leadership, savent mieux exécuter des travaux de recherche, sont mieux en mesure de conceptualiser et de poser un problème de recherche, sont davantage capables de tirer des conclusions et d'établir une synthèse, nouent plus facilement des liens avec d'autres intervenants, interviennent plus efficacement dans les débats mondiaux et participent aux dialogues Sud-Sud et Nord-Sud)

Politiques et pratiques

- Analyse de politiques, recommandations et documents

Lignes directrices du CRDI pour la préparation du rapport technique final

- Autres jalons posés en ce qui a trait aux processus et aux parties prenantes en matière de politiques et de pratiques, entre autres la participation des utilisateurs de la recherche ou des bénéficiaires finals.

vii) Incidences

Les incidences du projet comprennent les changements qui, en matière de comportements, d'attitudes, de pratiques, de capacités, de politiques, de relations, de technologies, etc. favorisent le développement durable et équitable et contribuent à réduire la pauvreté. Elles peuvent découler du processus de recherche ou de l'application des constatations de la recherche. Il importe de considérer aussi bien les réalisations concrètes (extrants) que les conséquences subséquentes (incidences), avec l'apprentissage qui s'ensuit.

L'analyse des incidences doit tenir compte des dimensions sociales, sexospécifiques et environnementales, le cas échéant et dans toute la mesure du possible.

- Quels ont été les principales incidences du projet ? De quelles manières le projet a-t-il contribué
 - à des innovations scientifiques et en matière de recherche et de connaissances ?
 - à des changements, dans leur comportement, leurs capacités, leurs actions ou leurs relations, chez les chercheurs, les réseaux ou les institutions de recherche ?
 - à des changements, dans leur comportement, leurs capacités, leurs actions ou leurs relations, chez les utilisateurs de la recherche ou les personnes touchées par le processus de recherche ou les constatations de la recherche ?
 - à une influence sur les politiques (par exemple capacités accrues des chercheurs en matière de politiques, élargissement des horizons des artisans des politiques et influence sur les régimes politiques) ?
 - à la mise au point, à l'adoption et à l'adaptation de technologies ?
 - à des changements en ce qui concerne la situation économique et sociale, ou encore dans le domaine de la santé, de la politique ou de l'environnement ?
- Qu'a-t-on appris au sujet des approches ou de la conception d'ensemble qui pourrait servir à l'exécution de travaux de recherche, au renforcement des capacités ou à l'exercice d'une influence sur les politiques et les pratiques dans le domaine ? Quel apprentissage peut-on tirer des conditions dans lesquelles s'est déroulé le projet ? Quels problèmes ont surgi et quels changements d'orientation sont survenus ? Certains

Lignes directrices du CRDI pour la préparation du rapport technique final

aspects de la conception du projet ont-ils été particulièrement importants pour le degré de réussite obtenu par le projet ?

- Quels facteurs ont contribué à ces incidences, et quelles leçons ont été tirées de l'expérience ?

viii) *Appréciation d'ensemble et recommandations*

- Formuler des commentaires sur l'utilité qu'il y a à atteindre les objectifs du projet grâce à des partenariats avec des chercheurs canadiens ou d'autres chercheurs, avec des organismes canadiens ou d'autres organismes axés sur le renforcement des capacités ou les politiques et avec d'autres bailleurs de fonds.
- Quelles ont été les contributions du projet au développement ?
- Qu'est-ce qu'il y aurait lieu de faire différemment par suite de cette expérience, et quelles leçons générales utiles peuvent être tirées afin d'améliorer les projets futurs ?
- Les bénéficiaires sont invités à donner brièvement leur opinion sur la valeur et l'importance du projet compte tenu du temps, de l'énergie et des fonds qui y ont été investis.
- Les bénéficiaires doivent énoncer toutes les recommandations qu'ils jugent opportun de faire au CRDI, en formulant en toute franchise des observations sur l'expérience globale qui a été acquise. Toutefois, toute information de nature délicate ou confidentielle doit être traitée dans le cadre d'un échange direct avec l'administrateur de programmes et documentée et classée séparément.

[1] Il est également acceptable, une fois remplies les grandes rubriques (information générale concernant le projet, problème abordé et justification, objectifs), de faire rapport sur les activités, les extraits et les incidences pour chacun des objectifs spécifiques du projet (en matière de recherche, de renforcement des capacités et d'influence exercée sur les politiques et les pratiques), puis de résumer les incidences globales et l'apprentissage à la fin du rapport.

[2] Le PACS définit les extraits du projet comme étant tous les produits et résultats du projet qui sont liés à la recherche, ainsi que les publications et rapports produits relativement au projet et présentés au Centre par le bénéficiaire, sous toute forme existante ou mise au point par la suite.